



Direction Générale Adjointe Cadre de Vie

Direction de l'Assainissement

Service Instruction et Exploitation des Réseaux

Les Genêts 449 route des Crêtes BP43  
06901 Sophia Antipolis Cedex

☎ : 04.89.87.72.50

COURRIEL : [raccordementeauxusees@agglo-casa.fr](mailto:raccordementeauxusees@agglo-casa.fr)

# VOTRE DOSSIER DE BRANCHEMENT AU RESEAU PUBLIC DES EAUX USEES

**Commune :** .....

**Etablissement :** .....

**Dossier n°** .....

(Partie réservée à l'administration)

# LES MODALITES DE BRANCHEMENT AU RESEAU COMMUNAUTAIRE DES EAUX USEES

**Avant de remplir votre dossier de demande de branchement au réseau d'eaux usées, veuillez lire attentivement ces informations**

## ❶ L'AUTORISATION DE BRANCHEMENT OU RACCORDEMENT DES INDUSTRIELS

Tout raccordement au réseau public d'eaux usées non domestiques doit faire l'objet d'une autorisation de **déversement** des effluents au réseau public d'eaux usées délivrée par la Direction d'Assainissement de la CASA sous la forme d'un **arrêté** qui peut être accompagné d'une convention de déversement.

Les établissements industriels doivent être pourvus d'au moins **deux branchements distincts** : un branchement pour les eaux sanitaires domestiques et un branchement pour les rejets industriels.

## ❷ LA DEMANDE DE RACCORDEMENT

Pour obtenir cette autorisation, vous devez **AVANT TOUS TRAVAUX** <sup>1</sup>, adresser la demande de raccordement ci-après accompagnée du formulaire de renseignements disponible sur le site Internet de la CASA permettant d'établir l'autorisation et la convention de déversement, **par courriel** : [raccordementeauxusees@agglo-casa.fr](mailto:raccordementeauxusees@agglo-casa.fr) ou **par courrier** <sup>2</sup> au Service Instruction et Exploitation des Réseaux de l'Assainissement de la CASA.

**TOUT DOSSIER INCOMPLET SERA REJETE**

## ❸ PARTICIPATION AU FINANCEMENT DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF (PFAC)

Conformément aux dispositions de l'article 1331-7 du Code de la Santé Publique et à la Délibération du conseil communautaire n°CC.221.231 du 08 Novembre 2021, les propriétaires d'immeubles soumis à l'obligation de raccordement au réseau public de collecte des eaux usées sont astreints par la CASA à verser une **Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif (PFAC)**. Calculée à partir de la **surface plancher** de votre établissement, elle sera exigée lors du constat d'achèvement des travaux.

## ❹ LA REALISATION DU RACCORDEMENT

Les branchements comprennent une partie privée et une partie publique. Leur réalisation doit faire l'objet d'une attention particulière, et respecter les règles de l'art, les prescriptions spécifiques à votre projet édictées par le service de l'assainissement et les dispositions fixées par le **règlement du service d'assainissement** consultable sur le site internet de la CASA.

Pour un établissement existant, même si vous ne prévoyez pas de modifications de vos installations de raccordement, elles feront l'objet d'un contrôle et si nécessaire, d'une régularisation administrative et technique.

La C.A.S.A. peut à votre demande, se charger de réaliser la partie publique des branchements, sous certaines conditions.

## ❺ LE CONTROLE D'EXECUTION

En phase de réalisation, **les agents de la Direction de l'Assainissement devront être en mesure de contrôler la qualité d'exécution** des réseaux et ouvrages situés sur le domaine public et à l'intérieur de l'établissement.

Conformément à la réglementation, les travaux de raccordement doivent être contrôlés **avant le remblaiement des tranchées**. Si les travaux sont conformes, une **Attestation de Conformité des Travaux de Raccordement** sera établie.

**Si la partie privée du branchement n'a pas été réalisée sous le contrôle des agents du service** (notamment dans le cas où la tranchée a déjà été remblayée lors de leur visite), le Service public d'assainissement collectif se réserve le droit de demander au propriétaire à ses frais, **un diagnostic par inspection vidéo et des tests d'étanchéité** des canalisations, qui lui permettront de décider de la délivrance de l'attestation.

Si les travaux ne sont pas conformes, l'attestation de non-conformité engendrera automatiquement un délai de 3 mois pour la mise en conformité, au-delà duquel **des pénalités** dont le montant est assis sur la redevance d'assainissement pourront être appliquées, conformément au règlement d'assainissement communautaire.

*Je reconnais avoir pris connaissance des modalités de branchement des eaux usées au réseau communautaire*  
**Date et signature**

<sup>1</sup> Pour laisser le temps au service d'instruire votre dossier, cette demande devra être adressée 2 mois avant la date envisagée des travaux.

<sup>2</sup> Toute correspondance par courrier sera adressée impersonnellement à Monsieur le Président de la CASA, Direction de l'Assainissement, Service Instruction et Exploitation des Réseaux, Les Genêts 449 route des Crêtes BP43, 06901 Sophia Antipolis Cedex.

Service Instruction et Exploitation des Réseaux  
de l'Assainissement

Les Genêts, 449 route des Crêtes BP43  
06901 SOPHIA ANTIPOLIS CEDEX  
☎ : 04-89-87-72-50

**DEMANDE de RACCORDEMENT  
AU RESEAU COMMUNAUTAIRE  
DES EAUX USEES**

**Nouveau raccordement**

**Régularisation de branchement existant**

**PARTIE RESERVEE AU DEMANDEUR (le propriétaire ou son mandataire)**

**Propriétaire (maître d'ouvrage) <sup>3</sup> :**

- Nom/Prénom ou raison sociale : .....
- Le cas échéant, date et lieu de naissance : ..... ou SIRET : .....
- Adresse : .....
- .....
- Téléphone : ..... Courriel : .....@.....

**Mandataire du maître d'ouvrage <sup>4</sup> :**

- Qualité du mandataire : .....
- Nom/Prénom/raison sociale : .....
- Adresse : .....
- .....
- Téléphone : ..... Courriel : .....@.....

J'ai l'honneur de solliciter l'AUTORISATION DE RACCORDER SUR LE RESEAU COMMUNAUTAIRE DES EAUX USEES de la COMMUNE de ....., les eaux usées domestiques et non domestiques de l'établissement ..... (Nom) domicilié .....

..... (Adresse)  
Cadastrée : ..... (section) ..... (N° de la ou des parcelles)  
(le cas échéant) ayant fait l'objet de l'Autorisation d'urbanisme N° ..... délivrée le .....

**Avant tout démarrage des travaux, je m'engage à prendre rendez-vous** avec le Service Instruction et Exploitation des Réseaux, afin de valider les modalités techniques de la mise en oeuvre du raccordement.

**En cours de travaux de raccordement, j'autorise les agents instructeurs de mon dossier à pénétrer dans l'enceinte de l'établissement** en présence de l'entreprise pour effectuer autant de visites de contrôle que nécessaire afin de vérifier la qualité d'exécution en tranchées ouvertes.

**A l'issue des travaux, avant la mise en service du branchement et avant le remblaiement des tranchées, je m'engage à prendre rendez-vous** avec le Service Instruction et Exploitation de l'Assainissement afin qu'un agent puisse attester de la conformité des ouvrages réalisés.

Le ..... Signature (et cachet le cas échéant)

<sup>3</sup> Partie à remplir **obligatoirement**.

<sup>4</sup> Dans le cas où la demande n'est pas déposée par le propriétaire, **fournir le pouvoir dument signé de la personne mandatée.**

## PARTIE RESERVEE AUX ENTREPRENEURS CHARGES DES TRAVAUX

### Partie publique des branchements

- Entreprise : ..... Nom du Responsable : .....
- Adresse : .....
- .....
- Téléphone : ..... Courriel : .....@.....
- Nom du responsable de chantier : .....
- Téléphone : ..... Courriel : .....@.....
- Date de démarrage et durée prévisionnelles des travaux de raccordement : .....
- Jour et heures des réunions de chantier : .....

#### Conformément à la réglementation, je m'engage :

- à effectuer les formalités de **Déclaration d'Intention de Commencement des Travaux (DICT et DR)** auprès de tous les concessionnaires et exploitants d'ouvrages, et à tenir à la disposition des agents de l'assainissement l'ensemble des réponses reçues,
- à ne commencer les travaux qu'après réception de leurs réponses, et après avoir effectué le **marquage et le piquetage** de l'ensemble des ouvrages souterrains existant dans l'emprise de mes travaux <sup>5</sup>,
- à **ne commencer les travaux qu'après notification de l'autorisation de la CASA, des arrêtés de réglementation temporaire de la circulation et de permission de voirie relative aux tranchées** <sup>6</sup>, et à afficher ces arrêtés sur le chantier,
- à respecter l'ensemble des **prescriptions techniques définies dans le règlement d'assainissement collectif communautaire**, dans le **fascicule 70**, et suivant les modalités administratives et techniques du service Instruction et Exploitation des Réseaux de la C.A.S.A.,
- à **remettre le plan de récolement des travaux** en fin de chantier.

Date, cachet et signature

### Partie privée des branchements (si entreprise différente de la partie publique)

- Entreprise : ..... Nom du Responsable : .....
- Adresse : .....
- .....
- Téléphone : ..... Courriel : .....@.....
- Nom du responsable de chantier : .....
- Téléphone : ..... Courriel : .....@.....
- Date de démarrage et durée prévisionnelles des travaux de raccordement : .....
- Jour et heures des réunions de chantier : .....

#### Conformément à la réglementation, je m'engage :

- à ne commencer les travaux qu'après en avoir **informé le Service Instruction et Exploitation des Réseaux d'Assainissement de la CASA**,
- à respecter l'ensemble des **prescriptions techniques définies dans le règlement d'assainissement collectif communautaire**, dans le **fascicule 70**, et suivant les modalités administratives et techniques du service Instruction et Exploitation des Réseaux de la C.A.S.A.,
- à **remettre le plan de récolement des travaux** en fin de chantier.

Date, cachet et signature

<sup>5</sup> Les marquages seront conservés pendant toute la durée du chantier

<sup>6</sup> Délivrés par le Service de Gestion du Réseau Routier de la Commune concernée par les travaux

## PARTIE RESERVEE AU MAITRE D'ŒUVRE (le cas échéant)

- Entreprise (Raison sociale) : .....
- Adresse : .....
- Nom du Responsable : ..... Téléphone : ..... Courriel : .....@.....
- Nom du contrôleur de travaux : .....Téléphone : ..... Courriel : .....@.....
- Jour et heures de présence sur le chantier : .....

### Conformément à la réglementation, je m'engage :

- à faire respecter par les entrepreneurs les formalités de **Déclaration d'Intention de Commencement des Travaux (DICT et DR)** auprès des concessionnaires et exploitants d'ouvrages,
- à ne donner l'ordre de commencer les travaux qu'après avoir reçu leurs réponses et avoir fait effectuer le piquetage des ouvrages souterrains existants dans l'emprise des travaux 7, et qu'après notification de **l'autorisation de la la CASA, des arrêtés de circulation et de permission de voirie relative au tranchées 8,**
- à faire afficher l'ensemble des arrêtés cités ci-dessus sur le chantier,
- à faire réaliser tous les tests demandés par l'administration (étanchéité, diagnostic des ouvrages), et à **remettre le plan de récolement** en fin de chantier,
- à respecter et à faire respecter l'ensemble des **prescriptions techniques définies dans le règlement d'assainissement collectif communautaire, dans le fascicule 70** et suivant les modalités administratives et techniques du service Instruction et Exploitation des Réseaux de la CASA.

Date, cachet et signature

### Pièces à joindre à la présente demande

- ▶ **Plan de situation cadastral**
- ▶ **Plan d'exécution des travaux de réseaux d'eaux usées projetés.** Il s'agit d'un schéma comportant le tracé des réseaux d'eaux usées domestiques et non domestiques de l'établissement jusqu'au collecteur public avec les noms et statuts des voies (publiques, chemins privés, etc.), la dimension des regards existants et/ou à créer, leurs caractéristiques, leurs profondeurs, les pentes des canalisations, leurs diamètres ainsi que le fil d'eau, le cas échéant, les dispositifs d'assainissement non collectif à supprimer et l'implantation des postes de relevage.
- ▶ **Photocopie de la dernière facture d'eau potable comportant le n° de contrat**
- ▶ **La fiche de calcul de la surface de plancher complétée** (pour le calcul de la Participation de Financement de l'Assainissement Collectif PFAC), fournie en **Annexe**.
- ▶ **Pour les nouveaux établissements, la copie des arrêtés d'autorisation d'urbanisme** (permis de construire, d'aménager, modificatif(s) le cas échéant).

**Pour votre information, les plans doivent être impérativement signés par le Maître d'Ouvrage et l'Entrepreneur (le cas échéant, par le maître d'œuvre). Toute demande incomplète sera rejetée.**

- Je reconnais avoir pris connaissance des modalités de branchement au réseau communautaire des eaux usées

Date et signature

### Protection de vos données personnelles

- J'ACCEPTÉ**

En cochant « J'accepte », vous acceptez que le Service d'Instruction des Raccordements et Taxes d'Assainissement de la CASA collecte et utilise les données personnelles que vous venez de renseigner dans ce formulaire en accord avec notre politique de protection des données. Les données collectées seront utilisées uniquement avec votre consentement pour les finalités suivantes : Instruction de votre demande de raccordement. Ces données seront conservées pendant toute la durée d'existence de votre branchement.<sup>9</sup>

<sup>7</sup> Les marquages seront conservés pendant toute la durée du chantier

<sup>8</sup> Délivrés par le Service de Gestion du Réseau Routier de la Commune concernée par les travaux

<sup>9</sup> Conformément aux articles 12,13 et 14 du Règlement Européen Général sur la **Protection des Données Personnelles** du 27 avril 2016 et à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés modifiée par la loi n°2018-493 du 20 juin 2018, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement et de portabilité de vos données, mais également d'un droit à définir des directives relatives au sort de vos données à l'issue de leur utilisation ainsi que d'un droit d'opposition au traitement de vos données. Pour ce faire, il vous suffit d'en faire la demande par courrier auprès du Délégué à la Protection des Données de la CASA.

## Fiche de calcul DE LA SURFACE de PLANCHER A RACCORDER

(à joindre à la demande)

Conformément aux dispositions de l'article 1331-7 du Code de la Santé Publique et à la Délibération du conseil communautaire n°CC.221.231 du 08 Novembre 2021, les propriétaires d'immeubles soumis à l'obligation de raccordement au réseau public de collecte des eaux usées sont astreints par la CASA. à verser une Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif (PFAC). Elle sera exigée lors du raccordement effectif de l'établissement.

Son montant peut être actualisé chaque année.

<b>Surface de plancher existante (A)</b>	
La somme des surfaces de plancher de chaque niveau clos et couvert calculée à partir du nu intérieur des façades, sans prendre en compte l'épaisseur des murs entourant les embrasures des portes et fenêtres	<b>+                    m<sup>2</sup></b>
<b>Surface de plancher à déduire (B)</b>	
Les vides et trémies correspondant au passage d'ascenseurs et d'escalier	<b>-                    m<sup>2</sup></b>
Les surfaces de plancher sous une hauteur de plafond inférieure ou égale à 1,80 m	<b>-                    m<sup>2</sup></b>
Les surfaces de plancher aménagées en vue du stationnement des véhicules motorisés ou non, y compris les rampes d'accès et les aires de manœuvres	<b>-                    m<sup>2</sup></b>
Les surfaces de plancher des combles non aménageables pour des activités à caractère professionnel, artisanal, industriel ou commercial	<b>-                    m<sup>2</sup></b>
<b>Surface de plancher déclarée (A) – (B)</b>	<b>=                    m<sup>2</sup></b>

Fait à ....., le .....(signature du demandeur)